

PREAMBULE GENERAL

Ecolo a toujours été critique face à l'institution provinciale. Particulièrement face à son mode de fonctionnement politique : manque de transparence des décisions, fonctionnement démocratique peu clair, favoritisme dans les engagements de personnel, ...

Nous avons toujours souhaité faire évoluer les Provinces, voire les remplacer par une autre structure intermédiaire entre les communes et la région. Nous n'avons pas encore – reconnaissons-le - trouvé le modèle idéal. En attendant, les provinces sont là, elles disposent de compétences importantes pour les citoyens, de budgets élevés et d'une capacité fiscale intéressante. Nous sommes des démocrates, et nous souhaitons nous impliquer à tous les étages de la construction politique du pays. Y compris au niveau provincial, car il est possible de rapidement faire évoluer son mode de fonctionnement.

Les provinces, c'est aussi du personnel, plus de 3000 (*) personnes pour la Province de Liège. C'est à dire des compétences et du professionnalisme. Leur expérience est indispensable à la bonne mise en œuvre des politiques aujourd'hui menées par les provinces.

Les provinces wallonnes sont pratiquement à l'équilibre budgétaire et disposent d'un important patrimoine net: plus de 2 milliards pour moins d'un milliard de dette. La moitié de leurs recettes provient des centimes additionnels sur le précompte immobilier. Les dépenses en enseignement et en personnel provincial représente plus de la moitié de leurs dépenses (sauf en province de Luxembourg). La province dispose donc de moyens financiers considérables, et nous estimons qu'ils doivent être utilisés via des politiques efficaces et utiles à la collectivité.

Le budget ordinaire de la province de Liège, c'est 256.513.788,08 € dont près de 97.000.000 pour l'enseignement, plus de 36.300.000 pour la Culture, près de 30.000.000 pour la santé, près de 18,5 millions pour le tourisme, près de 18 millions pour la formation, 11.200.000 pour le sport. Les budgets attribués aux compétences sont très différents selon les provinces. Si toutes investissent beaucoup dans l'enseignement, Liège le fait proportionnellement plus encore. Il en va de même pour la culture, la santé, et le sport. Dans toutes ces matières, elle vient en relais des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région Wallonne.

Le budget extraordinaire est de près de 32.000.000 €, dont 15,5 millions pour l'enseignement, près de 6 millions pour le sport et près de 5 millions pour la supracommunalité.

* 3110 personnes, dont près de la moitié pour l'enseignement, puis la culture, la santé, la formation, le tourisme et le sport

Si certains grands événements sont nécessaires pour améliorer l'image et l'attractivité de Liège, ce sont les citoyens d'abord qui doivent bénéficier des réalisations provinciales. Les dernières réformes ont diminué le nombre des conseillers et de membres de l'exécutif (députés provinciaux). La Province de Liège a recentré ses compétences sur 5 axes prioritaires : l'enseignement, le développement économique (y compris agriculture et tourisme), la santé/le

Élections Provinciales 2018 – Axes programmatiques – Liège
social, la culture/le sport, la supracommunalité.

Pour Ecolo, le rôle que la Province peut jouer pour soutenir la collaboration et le partenariat des communes est essentiel : plutôt qu'un axe, il nous semble que la supracommunalité est un thème transversal qui doit structurer les 4 autres axes. Cette collaboration doit toujours avoir comme fil conducteur le bien-être de la population.

SUPRACOMMUNALITÉ

On l'a rappelé, la Province dispose de moyens financiers considérables. Ce n'est pas le cas d'une bonne partie des communes. Il nous semble donc indispensable de consolider le solidarité financière entre les communes et les provinces. En effet, une partie des moyens financiers de la Province peuvent être transférés aux communes en renforçant les politiques de supracommunalité. C'est-à-dire en multipliant les initiatives de partenariat entre les communes, avec un soutien de la Province via des moyens financiers (soutenus par un subside wallon très important) mais aussi via un rôle de facilitateur et de coordinateur des actions.

Il existe déjà une instance supracommunale, intitulée Liège Europe Métropole (LEM). Elle regroupe à la fois les autorités provinciales (les députés provinciaux) et des représentants des conférences d'élus des 4 arrondissements de la province (4 personnes/arrondissement ; signalons ici qu'Ecolo ne peut participer aux travaux de la conférence de l'arrondissement de Liège car les trois partis traditionnels ont fait le choix de n'y inclure que des bourgmestres, nous en excluant d'office !).

L'objectif de cette structure est de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets supracommunaux ainsi que la coordination générale entre les actions menées par les conférences d'élus d'arrondissement.

Concrètement, les bourgmestres soumettent à leurs conférences d'arrondissement respectives un dossier qui concerne une ou plusieurs communes. Les conférences d'arrondissement proposent ces projets au conseil d'administration de Liège Europe Métropole qui donne ou non son aval. La province de Liège se charge ensuite de monter les dossiers retenus et de chercher du financement. La Province détient 20% des voix, l'arrondissement de Liège 45%, tandis que ceux de Huy-Waremme et de Verviers en ont respectivement 15%, les 5% restants revenant à la Communauté germanophone.

Au-delà de ce soutien à des projets émanant de communes qui se regroupent pour développer un projet, la Province travaille aussi de façon prospective à un Pacte pour la Régénération du Territoire. Ce Pacte, soumis au vote des conseils communaux de la province, est un catalogue de bonnes intentions, aux formulations très consensuelles. Pourtant les thèmes retenus et leur déclinaison représentent une réelle évolution dans le discours des partis traditionnels. Le texte est présenté comme un "engagement collectif, une feuille de route".

Le pacte sera accompagné d'un Plan Provincial de Développement Territorial qui, lui, ne sera soumis qu'aux Collèges et non aux Conseil communaux. LEM a approuvé la définition de 7 sous-territoires socio-économiques d'action sur la province: la vallée de la Meuse, la vallée de la Vesdre, les vallées de l'Ourthe/Ambève, l'entre Vesdre et Meuse, la Hesbaye et le Condroz, l'Ardenne, le couloir nord de Hannut à Eupen. Les zones de supracommunalité dépassent donc la division traditionnelle en arrondissements, ce qui peut présenter un réel intérêt en fonction des thématiques abordées.

Liège-Europe-Métropole représente donc globalement aux yeux d'Ecolo une avancée non-négligeable vers l'organisation d'une supracommunalité active. Mais plusieurs éléments continuent de nous poser problème et doivent évoluer :

- ⑩ **La composition de la délégation provinciale** tant à l'AG qu'au CA de « Liège-Europe-Métropole » ; elle doit pour Ecolo **respecter les équilibres politiques du Conseil Provincial**, par exemple selon la méthode d'attribution des sièges dans les intercommunales .
- ⑩ **Des critères objectifs et transparents pour faire les choix des projets** soutenus par LEM ; aujourd'hui ces critères ne sont pas transparents et sont de plus dilués dans des compromis politiques ; si de bons choix ont pu être faits, ils échappent cependant à tout contrôle démocratique de budgets publics.
- ⑩ **Une évaluation de la mise en œuvre des choix** opérés via le Plan de Développement Territorial pour s'assurer qu'on dépasse le discours et l'engagement pour passer à des actions concrètes visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la province (mobilité et transports, développement économique, aménagement du territoire,

Une organisation telle que LEM, qui associe les communes dans une vision de développement économique et de gestion du territoire transversale et intercomplémentaire, pourrait rejoindre les visions d'Ecolo à condition d'y ajouter le chaînon manquant : une organisation démocratique et légitimée par les pouvoirs locaux, associant proportionnellement l'ensemble des partis démocratiques et les forces vives économiques, sociales et citoyennes du territoire, dans des processus d'intelligence collective.

Des projets porteurs d'objectifs à long terme, adoptés par le Conseil Provincial et l'ensemble des conseils communaux du territoire ; des plans de concrétisation annuels évalués par ces mêmes conseil, permettraient d'agir de façon efficace et mobilisatrice.

La structure devient alors le support politique transversal, soutien des communes, au service de projets partagés au bénéfice des citoyens et des acteurs du territoire provincial, tout en pouvant s'adapter aux différentes réalités locales et des bassins. Voyons plutôt ...

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Province ne dispose pas de compétences liées directement à l'emploi ou l'économie, mais par ses participations dans les intercommunales et l'agence de développement qu'est la SPI, elle peut soutenir une stratégie socio-économique. Liège est la province qui investit le plus dans cette matière. Pas toujours de la façon la plus pertinente ni transparente, l'affaire Publifin l'a malheureusement démontré !

En coordonnant au mieux les options prises par les communes, de façon collaborative et en s'appuyant sur les travaux de Liège Europe Métropole sur le schéma de développement territorial et le plan provincial de mobilité, il est possible de rendre les choix finaux plus pertinents et plus efficaces : les communes doivent sortir du « chacun pour soi » et, avec l'aide de la Province, faire les choix qui permettront la meilleure qualité de vie économique, environnementale et sociale des habitants.

Face aux tendances croissantes de globalisation, Ecolo défend un développement local de l'économie. Créer un tissu économique de proximité durable et non délocalisable permet de répondre aux besoins des citoyens, de limiter les coûts sociaux et environnementaux et de créer des emplois de qualité.

Les défis en matière d'emploi sont importants en pays de Liège, on y paye toujours les impacts sociaux et économiques de la fermetures d'entreprises historiques. Il faut donc concentrer nos efforts sur toutes les mesures pour soutenir une économie localisée, en soutenant nos agriculteurs, les réseaux de circuit court et nos commerçants de proximité, en investissant dans la recherche et dans les nouvelles PME qui s'activent dans la transition vers des modes de production innovants, faibles consommateurs d'énergie et de matière premières, dans les métiers verts et en développant le tourisme local.

Liège souffre d'un autre mal : les baronnies ... Plusieurs outils publics (Foncière Liégeoise, Port Autonome, SPI, Aéroport de Bierset ...) disposent de terrains et développent du soutien aux activités économiques sans qu'apparaisse un schéma cohérent et réfléchi entre eux. Il arrive

même qu'ils soient en compétition !! Il faut ajouter à ces acteurs ceux en charge de la réhabilitation de sites industriels désaffectés.

Une des richesses de la Province, c'est bien son territoire et les espaces disponibles, à ne pas gaspiller ... Ainsi, La SPI détient 615,52 ha dédiés sur l'arrondissement de HW et 126,22 ha restent disponibles ; sur l'arrondissement de Liège : 1180,49 ha dédiés et 55,6 disponibles ; sur l'arrondissement de Verviers : 577,37 ha dédiés et 38,33 disponibles. Soit sur la province, un total de 2.373,38 ha dédiés et 220,15 ha disponibles. Le Port de Liège, lui, possède plus de 370 hectares de terrains portuaires. Liège Airport compte aussi de vastes terrains et souhaite offrir des espaces à des entreprises qui pourraient s'implanter sur le site. La Foncière Liégeoise est destinée à recevoir les terrains assainis de la sidérurgie avant de les valoriser avec le soutien financier de la Région ...

Le fonctionnement actuel de la SPI l'empêche de rester propriétaire des terrains mis à disposition des entreprises. Elle doit vendre des superficies . Il en résulte que des terrains sont aujourd'hui considérés comme indisponibles alors que l'acteur économique a cessé ses activités ou a déserté

le zoning. C'est ce qui explique notamment le paradoxe qui amène la SPI à acheter des terres agricoles pour élargir des zonings dont de nombreux hectares sont dans, les faits, inoccupés.

La taille du territoire et la place que les partis traditionnels ont donné à la logistique, faisant de Liège une plaque tournante d'où arrivent et partent des marchandises diverses, implique de réfléchir une mobilité des biens et des personnes créant le moins de nuisances possibles.

Nos propositions :

- ⑩ Ecolo souhaite qu'**une seule agence d'urbanisme et de développement territorial (AUDT), ayant pour vocation d'éclairer la décision politique en développant la connaissance du territoire, coordonne l'action des ces outils**. Sa mission : identifier les besoins, fixer les priorités, identifier les sites susceptibles de recevoir un développement et mettre à l'étude les schémas directeurs et les plans destinés à montrer une vue d'ensemble d'un projet...
- ⑩ C'est au niveau provincial que travaille la SPI depuis sa création et il semble assez évident qu'**elle pourrait sans guère de difficultés remplir une partie des missions qu'ECOLO attend d'une agence d'urbanisme**. Elle pourrait aussi développer une activité de « conseil » aux entreprises.
- ⑩ Par contre, il est nécessaire d'inscrire la SPI et ensuite la future AUDT dans la dynamique régionale wallonne, avec respect des règles de fonctionnement démocratique et de gestion encadrée en terme de missions, d'obligations et de contrôle.
- ⑩ Il faut **encourager l'écologie industrielle dans la gestion des 54 parcs d'activités économiques** de la SPI (c'est-à-dire avoir une approche globale du système industriel en le représentant comme un écosystème interdépendant pour le rendre compatible avec les écosystèmes naturels), cela permet des économies pour chaque entreprise présente sur un même site. Les sites doivent s'intégrer dans des dynamiques d'économie circulaire et des projets de groupement d'employeurs doivent être soutenus, pour permettre la mutualisation des moyens dans la gestion des sites et la création d'emplois de qualité et

durables.

- ⑩ Ecolo souhaite que la Province **encourage la gestion durable de l'exploitation des ressources naturelles du territoire** (bois, pierre, eau).
- ⑩ La Province peut également **développer une politique commerciale basée sur les commerces de détail et de proximité**. Cette politique doit se mettre au service des producteurs locaux pour les aider à **mettre en place des réseaux de distribution de leurs productions**, dans le but de les rendre **disponibles à l'ensemble de la population à des prix accessibles**, tout en garantissant une **rémunération équitable des producteurs**.
- ⑩
- ⑩ Elle doit veiller, comme annoncé dans son schéma de développement, à réintégrer de l'activité économique dans les noyaux urbains et à préserver les espaces agricoles, forestiers et les corridors écologiques.
- ⑩ Afin de **diminuer la pression automobile sur les centres urbains** (et la pollution qui l'accompagne), la question de la mobilité doit être envisagée dans tous les projets à l'étude, mais aussi repensée en ce qui concerne les lieux de production plus anciens (Hauts Sarts, Bierset ...) : rôle actif du Trilogiport et de la voie fluviale, TGV en lien avec l'aéroport, création de centres d'éclatement des marchandises (dépôt de rupture de charge, où les produits sont embarqués sur des plus petits véhicules, dont les vélos pour les centres villes) ; ces espaces peuvent aussi servir de stockage aux commerçants du centre pour livrer leurs clients.
- ⑩ Au sein du personnel de la Province, **favoriser des actions de co-voiturage**.

Agriculture – Alimentation – Santé

Agriculture

L'agriculture industrielle est responsable d'une quantité importante d'émission de gaz à effet de serre, de la dégradation des sols, de la pollution de l'eau et de l'air, et d'une perte de biodiversité. Elle se traduit également par des salaires faibles pour les travailleurs dans le secteur agricole. Ce modèle favorise les plus grandes exploitations agricoles qui sont capables de faire des économies d'échelle et d'être concurrentielles sur les grands marchés. Il ne favorise pas le lien entre le citoyen-consommateur et l'agriculteur.

Pour ECOLO, il est vital de mettre en place un système alimentaire sain, local, équitable et accessible à tous. Ce modèle se base sur une agriculture diversifiée qui minimise le recours aux intrants extérieurs et qui est intensive en main d'œuvre ; un système de transformation et de distribution équitable qui favorise le commerce local.

Relocaliser notre modèle agricole

Bien sûr, la Province ne va pas pouvoir remettre seule en cause la politique agricole commune européenne. Mais elle peut agir très utilement sur l'organisation de production/consommation en

circuit court.

Le circuit court (qui se développe notamment autour des GAC, GASAP, mais aussi des outils de e-commerce comme topino.be) se base sur les principes d'une agriculture soutenue par les citoyens. Le circuit court permet à l'agriculteur une meilleure maîtrise des débouchés commerciaux de sa production, mais également des prix de vente. En effet, l'idée est que le produit doit être consommé le plus près possible de son lieu de production et que les liens entre producteurs et consommateurs doivent être facilités, ce qui favorise aussi la solidarité entre ces deux groupes et la relocalisation de la chaîne. Le circuit court représente aussi des avantages environnementaux remarquables (réduction des transports, réductions des emballages, etc.). Enfin, le développement de petites structures est aussi très positif du point de vue de l'emploi.

Nos propositions

- ⑩ **Accès à la terre:** mettre en marche une banque foncière avec l'objectif d'empêcher la spéculation et de réglementer le marché. Le problème majeur des agriculteurs aujourd'hui est en effet l'incapacité des jeunes à créer ou à reprendre une exploitation vu le prix trop élevé des terres ;
- ⑩ Avec l'administration provinciale, créer un guichet administratif afin de **faciliter la gestion de l'exploitation** pour les producteurs et sécuriser ses démarches administratives (charge administrative, investissement, accès à la main d'œuvre) ;
- ⑩ Mettre en place un **système local et/ou interlocal de conseil agricole et alimentaire** associant les pouvoirs locaux et les acteurs locaux, afin de définir des projets visant l'alimentation saine de la population grâce à une production/transformation/distribution locales ; cela permet le partage de connaissances paysannes et favorise la transformation des cuisines collectives du territoire vers du bio en circuit court, par exemple.
- ⑩ **Mettre en place un réseau de « fermes paysannes »** qui permettent aux personnes désireuses de se lancer en agriculture d'obtenir une formation gratuite, en phase avec les valeurs de l'agroécologie .
- ⑩ **Soutenir la mise en place de structures de production collaboratives:** soutenir le développement des coopératives et autres associations de producteurs pour leur permettre de mutualiser la vente et la logistique. Soutenir l'échange de savoir-faire et la mise en place d'une planification des récoltes entre producteurs.
- ⑩ **Soutenir le développement des activités de diversification à la ferme :** projets de fermes pédagogiques, gîte rural, transformation et vente des produits, cueillette par les acheteurs ...
- ⑩ **Développer les circuits courts:** développer un cadre pour favoriser la proximité géographique et réduire le nombre d'intermédiaires entre producteur et consommateur tout en assurant un revenu équitable au producteur et un prix juste au consommateur. Faire pression pour modifier les règles en vigueur auprès de l'AFSCA pour ne pas mettre d'entrave à une commercialisation à petite échelle dans un rayon limité.
 - ⑩ Dans le cadre de la collaboration avec les communes, **mettre à disposition des terrains aux jeunes agriculteurs maraîchers.**
- ⑩ **Soutenir la mise en place de structures de production collaboratives :** développer les

coopératives et autres associations de producteurs pour leur permettre de mutualiser la vente et la logistique.

- ⑩ **Offrir dans l'ensemble des cantines scolaires provinciales des repas biologiques, locaux et issus de circuits courts ainsi qu'une variante végétarienne quotidienne** (pour cela, changer les clauses des marchés publics, en adaptant le cadre des repas, en réduisant les échelles des ateliers de fabrication des repas).

Le travail réalisé ces dernières années par La **Ceinture Aliment-Terre liégeoise** (*coalition d'acteurs citoyens, économiques et culturels de la région liégeoise engagés dans un projet de transformation en profondeur du système alimentaire régional, dont un des objectifs essentiels est de faire grandir la part locale des biens alimentaires consommés en province de Liège*) a montré la place que l'agriculture joue dans l'activité économique de notre région. Grâce à eux, on va connaître plus finement les besoins du secteur et aider à y répondre, via une filière économique extrêmement porteuse mais encore à construire.

Prévention et Promotion de la Santé

Les maladies liées à une mauvaise alimentation (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires, etc) représentent une grande partie des 10,5 % du PIB belge qui est aujourd'hui consacré à la santé¹.

Les conséquences budgétaires collectives d'une alimentation de mauvaise qualité doivent encourager les pouvoirs publics à se donner les moyens d'**investir dans une alimentation de qualité**.

Les analyses successives de la qualité de l'air en province de Liège révèlent des taux de pollution aux particules fines et aux pesticides trop élevés ! C'est en lien avec une agriculture intensive qu'il faut réorienter, en lien aussi avec des activités économiques dont il faut favoriser la transition vers d'autres modes de production, et en lien avec une circulation routière trop intense qu'il faut réduire au bénéfice d'autres modes de mobilité.

Nos propositions :

- ⑩ **Instaurer une vraie éducation à l'alimentation dans les écoles:** réintégrer l'éducation à l'alimentation dans les cursus maternel, primaire et secondaire, sous forme théorique mais aussi, et surtout, pratique. Installer des potagers comme supports

¹https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/state/docs/chp_be_french.pdf

Élections Provinciales 2018 – Axes programmatiques – Liège
pédagogiques, ateliers de cuisine, association des élèves à la gestion de la cantine.

- ⑩ **Développer la consommation de produits bios et/ou labellisés** au sein même de l'institution provinciale. Ainsi, dans le cadre du plan nutrition santé, les trois régies autonomes qui gèrent actuellement les cantines provinciales doivent s'inscrire dans cette dynamique tout en favorisant les circuits courts.
- ⑩ **Soutenir les écoles hôtelières de Liège et Spa** afin que celles-ci favorisent les produits locaux et intègrent les nouveaux modes de production et de transformation.

Observatoire de la Santé de la Province de Liège.

Nous saluons la création de l'Observatoire de la Santé en province de Liège et **soutenons l'extension de ses missions**. Cet outil est favorise la coopération et la cohérence des acteurs locaux autour de la santé.

Les données récoltées et analysées au sein du tableau de bord de la santé permettent d'avoir une vision globale sur la santé des habitants et sur ses déterminants et favorise la décision et la mise en œuvre d'actions favorables à la santé.

Coordination, encore et toujours ...

En matière de santé, la province vient surtout en soutien aux politiques de la Région Wallonne et de la Communauté Wallonie/Bruxelles. Nous souhaitons donc que, dans ce cadre, elle développe également un rôle de soutien à la coordination des acteurs de terrain :

- ⑩ **Soutenir les coordinations de soins de 1ère ligne** et le travail en équipe et en réseau ;
- ⑩ Soutenir la prévention et les soins de 1ère ligne **via les services de santé mentale** ;
- ⑩ **Participer à l'amélioration des politiques relatives à la vie relationnelle, affective et sexuelles** (animations scolaires, services spécialisés, prévention Sida ...) ;
- ⑩ **S'assurer des résultats des actions de prévention** réalisées via les cars de prévention, et les adapter en fonction des analyses de l'Observatoire de la Santé ;
- ⑩ **S'assurer que les établissements scolaires provinciaux développent bien un projet de promotion de la santé répondant à leur population et à ses besoins** (en soutien aux équipes PSE, au corps enseignant, à la direction et aux élèves) ; soutenir les établissements scolaires communaux dans la mise au point de leur projet promotion de la santé ;
- ⑩ **Développer et faire mieux connaître encore le SAMI** (service d'analyse des milieux intérieurs, qui se rend au domicile de patientes souffrant de pathologies liées aux pollutions intérieures à la demande de leur médecin traitant), particulièrement auprès des CPAS et des maisons médicales.

Tourisme

Le tourisme est partie intégrante du développement économique. Outre l'apport en activités, il permet la valorisation de notre patrimoine, favorise les échanges avec les citoyens d'autres régions ou pays, et porte la réputation de notre art de vivre liégeois au-delà de nos frontières.

Ces dernières années, le tourisme de niche, de proximité (gîtes, chambre d'hôtes, fermes ...) s'est développé et il amène de réelles retombées économiques, tout en contribuant au maintien de l'emploi et au redéploiement du monde rural.

Sous la dernière législature, 4 axes ont été développés :

- ⑩ le redéploiement de la fédération du tourisme dans de nouveaux métiers à travers le tourisme d'affaires ;
- ⑩ le tourisme transfrontalier via l'Eurégio
- ⑩ une amorce de développement de réseau cyclable
- ⑩ un balbutiement de tourisme fluvial avec le bateau pays de Liège et la navette fluviale.

Bien des choses restent à faire :

- ⑩ **développement du tourisme fluvial** avec des croisières transfrontalières ou internationales ;
- ⑩ **mise en ligne d'achat de billets pour le bateau Pays de Liège** et sur le quai pour les touristes d'un jour ;
- ⑩ **promotion des itinéraires pour cyclotouristes** (chemin de halage, voies ferrées désaffectées, chemins de remembrement agricole ...) ;
- ⑩ **développement d'un réseau « point nœud cycliste »** avec relais « halte repas/boissons » et halte nuit pour du tourisme itinérant de plusieurs jours ; ceci peut aussi concerner les randonneurs pédestres ou cavaliers ; cela soutiendrait la valorisation des gîtes et des produits gastronomiques locaux et/ou biologiques ;
- ⑩ **faire mieux connaître** aux habitants de la province **les sites touristiques et naturel du pays de Liège** ; favoriser leur découverte via le vélo ;
- ⑩ **soutien au tourisme local, diffus et intégré** (chambres d'hôtes, gîtes ruraux, tourisme à la ferme ...) ; la demande pour ce type d'accueil est en nette croissance et l'offre encore insuffisante ; il faut veiller au niveau de qualité et à la diversité de l'offre ;
- ⑩ **mise en lumière de l'écotourisme**, respectueux du patrimoine local, des ressources naturelle et de l'environnement, des populations, des savoir-faire régionaux ... ;
- ⑩ **amélioration de l'accueil des visiteurs étrangers dans leur langue** via un soutien à la pratique du néerlandais, de l'allemand et de l'anglais pour les acteurs du tourisme et du commerce (mise en place de conversations en langues étrangères) ;
- ⑩ **allongement du séjours des touristes chinois** arrivant par Bierset en organisant des circuits thématiques (alimentation locale et transformation, route du feu ...) ;
- ⑩ **soutien aux greeters** et reconnaissance de leur mission ;
- ⑩ **aide aux gestionnaires d'infrastructures** (logement, tables d'hôtes, lieux récréatifs ...) pour diminuer leur impact sur l'environnement (gestion des déchets, utilisation de l'eau et de l'énergie ...) ;
- ⑩ **protection et mise en valeur des nombreux sites de notre province** : naturels, culturels

et historiques ;

- ⑩ **renforcement des aides** aux petits hôtels, chambres d'hôtes et auberges de jeunesse ;
- ⑩ **entretien et balisage**, avec les communes, **des sentiers vicinaux** ;
- ⑩ **création de circuits touristiques avec cartes d'accès combinées** pour plusieurs attractions ;

CULTURE

En cette matière, il faut avant tout que la Province sorte de la culture partisane du « soutien aux copains » ! Les subsides doivent être distribués en fonction de critères objectifs, et une évaluation de leur utilisation doit être faite.

La vie culturelle est très riche en région liégeoise, et terriblement variée. La collaboration avec les communes doit aussi se développer en cette matière, de façon à mieux faire connaître nos artistes par tous les liégeois. Il est nécessaire de favoriser la créativité des acteurs de terrain. Dans le même temps, il faut s'assurer de la complémentarité et de la cohérence des activités provinciales avec les initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les grands événements, ceux qui soutiennent la dynamique « Liège Together », peuvent d'ailleurs aussi être culturels. Par exemple, soutien à des expositions exceptionnelles attirant des touristes, tout en rendant leur accès gratuit aux écoles. Des festivals de film existent déjà à Liège (films policiers, comédies) et doivent être soutenus. La BD, valeur belge et liégeoise sûre, peut plus largement être valorisée durant toute l'année, complémentairement au festival des Bulles.

Bien d'autres modes de création doivent aussi être valorisés : arts de la rue, artistes locaux, festival du conte, festival de chorales aux 4 coins de nos villes et villages, accueils de congrès mondiaux ...

Nos propositions

- ⑩ **Organiser le travail collectif et interactif avec le secteur créatif et artistique liégeois**, dont la vivacité est surprenante ! Ils et elles se sont organisés via des coopératives dans le soutien à la création, dans la recherche et l'aménagement de lieux de création et de diffusion des réalisations. C'est avec ces acteurs liégeois au sens large qu'un projet culturel d'envergure pourra devenir vivant et ambitieux.
- ⑩ **Signer et appliquer la Charte Associative** afin d'objectiver la distribution de subsides.
- ⑩ **Défendre une culture empreinte de diversité** à l'image du territoire où elle se crée.
- ⑩ **Placer les artistes et les espaces de création** au coeur des politiques culturelles.
- ⑩ **Favoriser une offre culturelle diversifiée**, pour tous les publics et sur l'ensemble du territoire.
- ⑩ **Rendre la culture accessible au plus grand nombre** (partenariats avec les CPAS, les écoles, les maisons de jeunes, les institutions d'accueil, les associations de quartiers ...).
- ⑩ **Développer un partenariat étroit avec les communes** en matière culturelle, afin de mettre un terme à la concurrence entre les politiques culturelles provinciales et communales
- ⑩ **Soutenir et promouvoir les associations d'éducation permanente et les centres**

culturels.

- ⑩ La production cinématographique a pris une place importante à Liège avec le Pôle Image Liège et une série de producteurs unanimement reconnus. **La Province doit soutenir cette activité culturelle et économique** via ses compétences (enseignement, tourisme et biens patrimoniaux, culture ...).
- ⑩ **Créer** (et bien faire connaître) **un passeport culturel** permettant l'accès aux musées provinciaux et aux activités culturelles à un prix attractif.
- ⑩ **Mettre en place des aides logistiques** à l'attention des associations culturelles.
- ⑩ **Aider la création théâtrale, le théâtre amateur, la création musicale** (y compris en poursuivant le programme « Ca balance ! »), et **les arts plastiques**.
- ⑩ **Refuser la fracture numérique** : amplifier les informations et formations aux nouveaux médias électroniques, à destination de l'ensemble des publics (scolaires, jeunes, personnes âgées ...).
- ⑩ **Soutenir les actions d'alphabétisation** par l'accès à la lecture, en renforçant les services de lecture publique itinérants.

SPORT

Seule la Province du Brabant wallon accorde une part plus importante de son budget au sport. Ecolo souhaiterait cependant que davantage de moyens soient accordés au sport pour tous, et moins pour les événements « extraordinaires ». Nous sommes par contre satisfaits de la qualité des infrastructures sportives gérées par la province, comme celle de Naimette-Xhovémont, qui remplit réellement son rôle de soutien aux jeunes porteurs d'espoirs sportifs.

Si le passage du Tour de France jette un fameux coup de projecteur sur la Province, il faut se demander si ce n'est pas au niveau de la Région Wallonne qu'un événement d'une telle ampleur devrait être organisé à l'avenir. D'autres manifestations sportives pourraient alors disposer des budgets ainsi dégagés au niveau provincial, mais aussi des actions de sport pour tous, accessibles au plus grand nombre.

En matière de sport, comme de culture, il est important à Liège de veiller à éviter le saupoudrage de subsides et leur utilisation partisane et subsidier des projets portés par des communautés sportives créatives et enthousiastes.

Nos propositions :

- ⑩ Organiser un **partenariat entre les communes et les écoles provinciales**, afin de permettre une utilisation optimale des infrastructures sportives existantes.
- ⑩ **Développer l'initiation au sport dans les écoles**, en collaboration avec les clubs sportifs et dans une perspective de promotion de la santé.
- ⑩ **Favoriser le sport pour tous**, en encourageant particulièrement les clubs qui développent des activités largement ouvertes, voire en organisant des rencontres sportives permettant

la rencontre des pratiquants de tous les sports dans un esprit de découverte et de convivialité.

- ⑩ **Soutenir le développement d'activités sportives pour les aînés et les personnes handicapées**, dans une perspective de promotion de la santé.
- ⑩ Via un développement de partenariat européens (voire internationaux), **recourir à l'utilisation infrastructures sportives publiques à l'étranger**, en travaillant en synergie avec les mutuelles au niveau des transports (séjours sport/santé)
- ⑩ **Favoriser la santé et la mobilité douce** via la mise en place d'une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

ENSEIGNEMENT

L'enseignement est la plus importante, en personnel et budget, des compétences provinciales. Les orientations principales viennent évidemment de la Fédération Wallonie Bruxelles (enjeu de transmission entre les générations, levier de réinvention culturelle, lieu d'émancipation personnelle, citoyenne et culturelle, soutenant le développement de citoyens autonomes, critiques, créatifs et participatifs .

L'école est un miroir de la société, plutôt que d'en reproduire les inégalités, elle peut être le lieu du développement de valeurs et de pratiques qui sont à la base d'une société démocratique mettant en avant l'empathie, l'entraide, l'esprit critique, la collaboration, la durabilité.

Si ce n'est pas la province qui crée et gère le cadre de l'enseignement, elle dispose de leviers de taille, permettant d'orienter l'école et d'en faire un moteur pour une transition écologique de la société, Elle peut aussi s'assurer que les lieux de vie que sont les établissements scolaires sont des lieux d'épanouissement pour les élèves et pour les enseignants. Enfin, elle peut aussi soutenir les efforts en matière de transition numérique.

Les écoles de la province sont des Hautes Ecoles qui offrent un large spectre de formations professionnalisantes en techniques, en santé, en social, en hôtellerie-Horeca, en horticulture-agriculture,... Ces hautes écoles sont intégrées dans l'organisation du pôle de l'enseignement supérieur liégeois, aux côtés de l'ULiège, de l'HELMO (enseignement libre) et des l'enseignement communal. L'objectif de ce pôle - outre qu'il permet de sortir de la concurrence entre réseaux et entre hautes écoles et université - est de présenter des offres complémentaires d'enseignement et de co-diplomations, pour mieux rencontrer les besoins des étudiants. Ceux-ci peuvent entamer leurs études par un enseignement plus concret, qui peut déboucher sur un métier ou sur la poursuite des études via un master. Le pouvoir organisateur (PO) provincial doit activement se mobiliser et agir dans les coordinations et négociations du pôle.

Nos propositions

- ⑩ Développer la collaboration : entre élèves, entre élèves et professeurs (par exemple en créant des structures de décision collective à l'échelle de la classe et de l'école), avec les directions, avec l'extérieur. La Province dispose en effet de nombreuses

Élections Provinciales 2018 – Axes programmatiques – Liège

structures culturelles, sportives et économiques avec qui des synergies permettraient de développer des projets intéressants et stimulant de découvertes, rencontres, partages d'expériences, stages ...

- ⑩ Améliorer l'environnement de l'apprentissage (bruits, sanitaires, accès à la nature et au vert, qualité de l'air, cantine de qualité ...).

- ⑩ S'appuyer sur la transition numérique : comme lors de l'apparition de l'écriture, puis de l'imprimerie, le numérique bouleverse le rapport de l'être humain au savoir. L'école doit changer en conséquence. Son monopole de l'apprentissage (unité de lieu et de temps) s'atténue, la transition est en cours, non sans risques, mais aussi avec de formidables potentialités que l'école doit saisir. Développer l'éducation aux médias et l'éducation par les médias. Encourager les « classes inversées (matière abordée par l'élève seul avant qu'elle soit traitée en classe) et l'apprentissage du « codage » (des applis existent à cet effet et peuvent être utilisées en classe).
- ⑩ Réorienter une partie des filières de l'enseignement technique et professionnel vers les métiers verts, et de transition écologique de l'économie, qui représentent un potentiel important d'emplois pour notre région : protection de l'environnement, gestion de l'énergie, gestion de l'eau, gestion des déchets, éco-construction ...
- ⑩ Soutenir et améliorer l'offre d'animations scolaires en faveur de l'éco-consommation.
- ⑩ Repositionner l'enseignement de promotion sociale comme un outil de développement économique (utile pour les travailleurs à la recherche d'un emploi).
- ⑩ Redéployer l'enseignement qualifiant en synergie avec les acteurs économiques, notamment au niveau des métiers verts.

SECURITÉ

Le Gouverneur de la Province joue un véritable rôle de relais entre toutes les forces vives de la province, les autorités communales, provinciales, régionales, fédérales. Il est en fait commissaire du gouvernement fédéral et est compétent en matière de sécurité civile, de planification d'urgence et de gestion de crise, de sécurité policière et d'ordre public . Il a également tutelle sur le fonctionnement de la police locale, sur les services d'incendie et il traite les dossiers en matière de calamités.

Son rôle retient particulièrement l'attention d'Ecolo en ce qui concerne le plan de sécurité nucléaire. Celui-ci, récemment revu par le Ministre de l'Intérieur, présente des lacunes sévères. Nous craignons fort qu'en fait rien ne soit réellement prévu en cas d'incident nucléaire. Les risques pour la santé des citoyens seraient alors très importants.

Mais même quand elles fonctionnent « normalement » (leur âge permet de douter de cette normalité!), nos centrales ont un effet nocif sur notre santé. Une étude allemande de 2007 réalisée sur 24 ans montre leur impact sur la santé des enfants de 5 ans (risque plus élevé de cancer). Et cela alors qu'on peut aisément disposer de toute l'électricité nécessaire sans l'énergie nucléaire ...

Élections Provinciales 2018 – Axes programmatiques – Liège

Nous souhaitons donc que le gouverneur œuvre courageusement à la planification d'un plan de sécurité réaliste. S'il estime que cela n'est pas possible, il doit alors demander la fermeture des centrales nucléaires (la situation étant identique à Doel, avec encore plus d'habitants dans un rayon de 30 kms) (*)

(*) nombre d'habitants dans un rayon de 30 kms autour de Tchernobyl : 135.000 ; de Fukushima : 172.000 ; de Tihange : 840.000